

Fiche récapitulative

des pièces constituant votre dossier d'inscription

À envoyer obligatoirement avec votre dossier

Important : Les dossiers papier sont acceptés jusqu'au 26 août 2024. Après cette date, les inscriptions se feront uniquement en ligne. Ce dossier concerne uniquement les candidats au baccalauréat professionnel ou technologique pour l'examen de 2025. Pour l'examen de 2026, les inscriptions se feront en ligne, des précisions seront communiquées ultérieurement par nos services.

Nom Prénom

Formation souhaitée

Attention ! toute pièce manquante retardera le traitement de votre dossier d'inscription.

Nous vous demandons donc de cocher, dans cette liste **recto et verso**, les documents que vous nous retournez.

Complétez les fiches suivantes.

1. Fiche « Renseignements du candidat »
 2. Fiche « Inscription à la formation »
 3. Fiche « Pour mieux vous connaître »
 4. Contrat de formation initiale à compléter, **dater et signer en double exemplaire.**
 5. Paiement de votre formation
 - 30 % du montant de la formation à l'inscription
 - par chèque, à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED,
 - ou par mandat international (virement), à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED
 - TPCLERMONT FD - 10071 63000 00001003997 85
 - IBAN FR76 1007 1630 0000 0010 0399 785 / BIC TRPUFRP1**
 - et le reste en 2, 5 ou 8 mensualités successives par prélèvement automatique pour les parcours en 2 ans, ou en 2 ou 5 mensualités pour les parcours en 1 an.
- Autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée du RIB et du mandat SEPA complété

Joignez obligatoirement les documents suivants.

1. Une photocopie de votre immatriculation à un régime social, ou de celle de vos parents si vous êtes enfant à charge (photocopie « attestation de la carte Vitale »)

Si vous n'êtes affilié(e) à aucun régime de protection sociale, votre statut ne vous permet pas de vous inscrire en formation.
2. La photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport **en cours de validité**

Pour les candidats étrangers, joindre une photocopie recto-verso de la carte de résident ou de séjour.
3. Une photo d'identité
4. Certificat de scolarité de moins de 18 mois, permettant de justifier du paiement du tarif élève ou étudiant
5. Attestation de responsabilité civile avec la mention « stage en milieu professionnel, en entreprise ou dans le secteur agricole »

Selon votre cas

Complétez ou joignez les documents suivants :

- Fiche «Demande de dérogation pour l'inscription en formation»
- **Si vous ne justifiez pas du diplôme ou niveau requis pour l'entrée en formation**, vous devez nous fournir les attestations ou les certificats de travail couvrant 24 mois d'activité à temps plein pour l'entrée en Bac Pro et le Bac Techno et 36 mois d'activité à temps plein pour l'entrée en BTSA.
- **Pour ceux qui ont le niveau et non le diplôme**, nous joindre les bulletins scolaires et/ou une attestation de votre . . . dernier cycle d'études signée par le chef d'Etablissement.
- **Si vous êtes redoublant d'un établissement, ou si vous avez déjà effectué votre stage en entreprise** en première année dans un établissement et poursuivez la formation avec l'organisme de formation, nous adresser votre attestation de stage ou convention de stage.

Joignez obligatoirement les documents suivants.

- Documents relatifs aux obligations militaires : *candidats entre 18 et 25 ans*
 - Attestation de recensement (*candidats entre 16 et 18 ans*)
 - soit*
 - un certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté,
 - l'attestation provisoire de participation à la journée défense et citoyenneté,
 - l'attestation individuelle d'exemption de la journée défense et citoyenneté.
- Justificatifs permettant l'accès à la formation diplômante
 - photocopies de **votre diplôme signé*** ou relevés de notes donnant accès à la formation
- Justificatif permettant la dispense d'épreuves.
Photocopie du diplôme*, titre ou pièce justificative autorisant la demande de dispense d'épreuves à l'examen.
- L'attestation de certification PIX (<https://pix.fr/>)
- Pour les candidats en situation de handicap souhaitant un aménagement d'épreuves pour l'examen, fournir une copie de l'accord d'aménagement d'épreuves pour l'année d'inscription à l'examen transmis par la DRAAF, ou tout document nous permettant d'être informés de votre démarche pour obtenir cet aménagement d'épreuves (dossier disponible sur www.chlorofil.fr à la rubrique « Organisation des examens / Aménagements d'épreuves »).....
- « **Uniquement** pour les candidats ayant échoué à l'examen et repassant l'épreuve du rapport de stage » : fournir le rapport présenté à la session d'examen ainsi que la grille d'évaluation.
- Copie du titre de séjour pour les candidats étrangers.
- Pour les BAC, une fois inscrit à la formation vous pourrez faire une demande de bourse pour votre année d'inscription. Les informations sont disponibles ici : <https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>
- Pour les BTSA, justificatif de demande ou d'attribution de bourse, si vous êtes boursier ou avez fait la demande de bourse pour votre année d'inscription en formation à l'Institut Agro Dijon - Direction de l'Enseignement à Distance , ou tout document nous permettant de valider votre demande de bourse auprès du Crous de Clermont-Ferrand

* Tout diplôme étranger doit être traduit par un traducteur assermenté avant de nous être adressé et avoir fait l'objet d'une demande d'équivalence auprès de l'organisme France Education International.

DOSSIER À RETOURNER À

L'Institut Agro Dijon
Direction de l'Enseignement à Distance
12 rue Aimé Rudel - BP 100 - 63370 Lempdes

Vous souhaitez vous inscrire à la formation

- Bac Pro CGEA PE
 Bac Pro CGEA GC
 Bac Pro CGEUVV

 Bac STAV - Aménagement et valorisation des espaces
 Bac STAV - Production agricole
 Je choisis de suivre le dispositif « Initiation au maraîchage bio » du STAV

Photo

À compléter en lettres majuscules.

Votre état civil

Nom d'usage Prénom(s) de l'état civil
 Nom de naissance Sexe : F M
 Né(e) le à Département
 Nationalité : française autre
 Numéro INE ou INA

Vos coordonnées (précisez le nom porté sur la boîte à lettres, s'il est différent du vôtre)

	Adresse civile personnelle qui détermine votre région d'examen*	Adresse pour l'envoi des cours, si elle est différente
N°/rue/lieu-dit
Code postal/ville

Courriel@.....
 Tél. Portable

*pour les candidats résidants à l'étranger ou dans les DROM COM merci de fournir obligatoirement une adresse dans la région d'examen souhaité

Votre parcours de formation

	Diplôme et option	Date/année	Résultat	Niveau
Donnant accès à la formation	<input type="checkbox"/> Admis(e) <input type="checkbox"/> Non admis(e)
Le plus élevé	<input type="checkbox"/> Admis(e) <input type="checkbox"/> Non admis(e)

Certification PIX obtenue : oui non

Nom Prénom

Cochez vos choix dans chaque rubrique

1 Modalité de votre formation

Consultez la fiche de la formation dans le Catalogue Formations à distance 2023-2024

<https://ead.institut-agro.fr/>

Inscrit au parcours complet (modules généraux et modules techniques)

Dispensé d'épreuves

Vous devez joindre **obligatoirement la copie du diplôme** autorisant règlementairement votre dispense (voir page 8).

Redoublant

Vous devez joindre **obligatoirement la copie du relevé de notes de l'examen** et surligner les épreuves que vous souhaitez repasser.

Vous projetez de :

passer l'examen en juin 202.....

ne pas passer l'examen (auditeur libre)

2 Votre statut pour l'examen

Candidat présenté par l'Institut Agro Dijon - Direction de l'Enseignement à Distance (excepté pour les candidats non dispensés du Bac STAV qui souhaitent passer l'examen)

Candidat isolé (**libre** : sous réserve d'expérience professionnelle ou **individuel** : ajournement à l'examen)

Voir dans la rubrique « Modalité d'inscription » sur le site internet.

3 Précisez votre langue (pour les candidats en parcours complet)

LV1/LVA Anglais Allemand Espagnol Italien

Pour le Bac STAV **uniquement** choix LVB Anglais Allemand Espagnol Italien

4 Datez et signez

Fait à le

Signature

Pourquoi faites-vous le choix de suivre une formation à distance ?

.....

.....

.....

.....

.....

Comment allez-vous vous organiser : temps de travail hebdomadaire, espace de travail, congés... ?

.....

.....

.....

.....

.....

Quels seront vos principaux atouts pour suivre la formation ?

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles seront vos principales difficultés pour suivre la formation ?

.....

.....

.....

.....

.....

Depuis combien de temps avez-vous interrompu vos études ?

.....

.....

Quel outil informatique utilisez-vous ?

- un ordinateur un micro-casque
 une tablette une webcam

Bénéficiez-vous d'une connexion Internet ? oui non

Avez-vous des aides possibles (parents, collègues, etc.) ?

.....

.....

.....

Si vous n'êtes pas titulaire du diplôme requis pour l'inscription en formation

Demande de dérogation

À compléter obligatoirement par tous les candidats dont l'inscription à la formation est soumise à l'avis du Directeur Régional de l'Alimentation et de l'Agriculture (voir les conditions d'inscription en formation au verso de cette fiche ou dans le Catalogue Formation à distance 2023-2024, pour chaque formation).

À remplir par le candidat

Nom : Prénom : Date de naissance :

Diplôme⁽¹⁾ : Option :

Nombre d'années d'expérience professionnelle : Dont, dans le domaine de formation demandé :

Précisez de façon claire vos motivations pour suivre cette formation et votre projet professionnel :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cadre réservé à l'avis du responsable de la formation

.....

Cadre réservé à la Direction Régionale de l'Alimentation et de l'Agriculture⁽²⁾

<input type="checkbox"/> Avis favorable	Observations :	Date :
<input type="checkbox"/> Avis défavorable		Signature :

⁽¹⁾ Mentionnez le diplôme qui vous permettrait l'accès à la formation par dérogation (voir conditions au verso de cette fiche).

⁽²⁾ Pour les candidats justifiant de diplômes étrangers, la décision sera prise après avis du SRFD de la région dont ils dépendent.

Conditions d'inscription à la formation

Formation	Conditions d'inscription	Inscription sur demande de dérogation
Bac Pro	<ul style="list-style-type: none"> • être issu d'une classe de seconde professionnelle du champ professionnel : <ul style="list-style-type: none"> – «Productions végétales – agroéquipements» ou «Productions animales» pour les Bac Pro CGEA et CGEVV • être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAPa, CAP, BPA) d'une spécialité en cohérence avec celle du Bac Pro préparé. 	<ul style="list-style-type: none"> • être titulaire d'un BEPA, BEP, CAPA, CAP, d'une autre spécialité, • avoir accompli au moins la scolarité complète d'une classe de 1^{re}, • être titulaire d'un diplôme, ou titre, enregistré au RNCP et classé de niveau 3, • être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent au niveau 3, • être issu d'une classe de 2^{de} générale et technologique, • être issu d'une classe de 2^{de} professionnelle d'un autre champ professionnel, • avoir interrompu ses études et souhaiter reprendre sa formation en justifiant de 2 années d'activité professionnelle.
Bac STAV	<ul style="list-style-type: none"> • avoir suivi une classe de seconde générale et technologique, • avoir suivi une classe de seconde professionnelle, • être titulaire du BEPA, du BEP. 	
BTSA	<ul style="list-style-type: none"> • être titulaire d'un BTA, d'un BT, DAEU ou baccalauréat, • avoir suivi une scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et sur avis du responsable de formation, • ou justifier de 36 mois d'activité professionnelle à temps plein à la date de début des épreuves 	autres diplômes ou titres de niveau 4, enregistrés au RNCP

Dispense d'épreuves

Selon votre niveau d'études, vous pouvez bénéficier d'une dispense d'épreuves. Les conditions de cette dispense sont précisées ci-dessous :

- **Pour le diplôme du BAC PRO,**
si vous êtes déjà titulaire d'un :
 - BAC Général,
 - BAC Technologique
 - BTA,
 - Bac Professionnel
 - ou diplôme homologué classé au moins niveau 5

Vous pouvez être dispensé des épreuves E1 E2 E3 E4 et ne passer que les épreuves E5 E6 et E7

- **Pour le diplôme du BAC STAV,**
si vous êtes déjà titulaire d'un :
 - BAC Général,
 - BAC Technologique dans une autre série

Vous pouvez être dispensé de certaines épreuves et ne passer que les épreuves suivantes :

 - Gestion des ressources et de l'alimentation
 - Territoires et technologies
 - Grand oral (dans certains cas, une dispense est possible)

Vous financez vous-même votre formation

Élève ou étudiant

Préambule

L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (L'Institut Agro) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. L'établissement est placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur. La direction de l'enseignement à distance est en charge de la formation à distance pour l'enseignement technique et supérieur.

ANNEXE AU CONTRAT DE FORMATION

INFORMATIONS IMPORTANTES – TARIFICATION DES FORMATIONS

Conformément à la décision n°52/2023 relative à la révision des tarifs pour 2024 et suite à l'avis du conseil d'école de l'Institut Agro Dijon du 20 juin 2023 concernant le règlement de la scolarité pour l'enseignement à distance, veuillez trouver ci-après les critères de tarification.

TARIF ÉTUDIANT - Formation Initiale

Pour bénéficier de ce tarif, les trois conditions suivantes doivent **être** cumulatives :

1. Âge: Réservé aux individus de moins de 28 ans au moment de l'inscription.
2. Interruption: Aucune interruption des études de plus de 18 mois consécutifs avant l'inscription.
3. Situation professionnelle: Sont exclus les candidats employés à temps plein ou partiel, ainsi que **les demandeurs d'emploi**. Les emplois étudiants sont acceptés sous certaines conditions après expertise du contrat de travail.

TARIF FORMATION CONTINUE - Sans financement externe

1. Âge: **Aucune** condition.
2. Interruption des études: Période d'interruption des études supérieure à 18 mois.
3. Situation professionnelle: Destiné aux professionnels en activité, demandeurs d'emploi, ou personnes en reconversion professionnelle, y compris ceux en congé de formation.
4. Déclaration et Suivi: Les inscrits à France Travail ou en congé de formation peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé. Néanmoins, des frais administratifs sont requis pour la déclaration de participation via la plateforme KAIROS ou auprès de l'employeur. **Sans paiement de ces frais**, aucun document officiel relatif à la formation ne sera fourni.

TARIF FORMATION CONTINUE - Avec financement externe ou CPF

1. Âge: **Aucune** condition.
2. Financement: La formation doit être financée par un organisme externe ou via le CPF (Compte Personnel de Formation) sur la plateforme Mon Compte Formation. Un devis et un programme seront fournis à l'organisme financeur ou précisé sur le catalogue.

Déclarations et modifications de statut: Votre déclaration sur l'honneur lors de l'inscription déterminera votre statut et le tarif applicable. **Toute modification de statut peut entraîner des frais supplémentaires. Les demandeurs d'emploi souhaitant une déclaration de formation doivent être conscients des implications financières.**

ATTENTION! En cas de non-paiement des frais requis, le dossier sera transmis au service financier. Les déclarations sur la plateforme KAIROS sans l'accord préalable de notre organisme entraîneront des procédures de recouvrement conformément à nos conditions générales.

Contrat de formation initiale

Numéro de déclaration d'activité
11756150075 effectuée auprès de la
préfecture de la région Bourgogne

Entre les soussignés :

1. Le Directeur de l'école interne de l'Institut Agro Dijon, désigné ci-après, l'organisme de formation

2. Nom : Prénom :
(Le cocontractant est désigné, ci-après, l'apprenant(e).)

Adresse complète :

.....

Est conclu un contrat de formation.

- Les informations nécessaires à l'établissement du présent contrat de formation sont fournies dans :
 - le Catalogue Formations à distance 2023-2024,
 - le dossier d'inscription.

Article 1 : objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser, au bénéfice de l'apprenant, l'action de formation à distance précisée dans la fiche d'inscription remplie par ce dernier et dont l'intitulé est rappelé ici :

Formation (à renseigner par l'apprenant)

- | | | |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Formation complète | <input type="checkbox"/> Modules généraux | <input type="checkbox"/> Modules professionnels |
| <input type="checkbox"/> Tarif à l'épreuve | <input type="checkbox"/> Tarif épreuve langue | <input type="checkbox"/> Forfait prolongation de contrat |
| <input type="checkbox"/> Tarif par bloc de compétences | | |

Article 2 : nature et caractéristiques de l'action de formation

Les objectifs et le programme de l'action de formation figurent dans le **catalogue de formations à distance**.

Article 3 : niveau de connaissances ou de diplôme(s) préalable(s) nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation demandée (formation diplômante, concours...) et obtenir les compétences auxquelles elle prépare, l'apprenant certifie avoir été informé, avant l'entrée en formation, par le **catalogue de formations à distance de l'organisme de formation**, ou tout autre moyen, du niveau de connaissances ou de diplôme(s) nécessaire à l'entrée en formation.

Article 4 : organisation de l'action de formation

1. Les dates d'entrée et de sortie de formation sont déterminées par l'organisme de formation selon les cadres réglementaires en vigueur (réglementation des examens et des concours). Le présent contrat s'achèvera le 30 septembre de l'année d'examen et entraînera la clôture des dispositifs pédagogiques et l'accès aux ressources numériques.
2. Les conditions dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques, administratifs et techniques, sont détaillées dans le catalogue de formations à distance, la fiche d'information de la formation et dans la page de la formation sur le site internet.
3. Les travaux (devoirs, sessions, classes virtuelles, activités plateforme) à réaliser ont été présentés dans le catalogue de formations à distance ou dans les fiches d'information de la formation, ou sur le site internet, dans la page de la formation.
4. Le strict respect des travaux à réaliser est exigé pour obtenir un certificat d'assiduité ou une attestation de formation.

Article 5 : Obligations d'assiduité pour les bénéficiaires de bourses

Tous les bénéficiaires de bourses, qu'ils soient en enseignement secondaire (préparation du Baccalauréat) ou en enseignement supérieur (préparation du BTSA), sont tenus de respecter des règles strictes d'assiduité. Conformément à l'attribution définitive de la bourse, leur présence continue est impérative.

Un suivi mensuel des activités est requis, en vertu du contrat d'engagement qu'ils ont signé. De plus, une commission, présidée par le directeur, se réunit chaque trimestre afin d'examiner l'assiduité des boursiers.

Les organismes de bourses exigent un rapport régulier sur l'assiduité des étudiants pour décider du maintien de leurs bourses.

conséquences financières pour les deux parties, en fonction des prestations dispensées : suivi de dossier, prestations pédagogiques, expédition(s).
Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

Article 10 : changement en cours de formation

Tout changement doit être impérativement porté à la connaissance de la scolarité dans les plus brefs délais.
Les conditions de ce changement (réinscription ou poursuite dans le cadre du présent contrat) et la participation financière complémentaire éventuelle seront alors proposées.

1. L'apprenant peut être amené, pour diverses raisons, à demander :
- un changement de cycle d'inscription (rattachement au cycle suivant) ;
 - un changement de rythme (formation en deux ans au lieu d'une formation en un an) ;
 - un redoublement ;
 - un rattachement à une autre formation.

Les conditions de ce changement (réinscription ou poursuite dans le cadre du présent contrat) et la participation financière complémentaire éventuelle lui seront alors proposées.

2. Modifications des dates et programmes des concours : l'organisme de formation décline toute responsabilité en ce qui concerne le calendrier, les modifications de programmes, l'ouverture ou non des concours et l'acceptation ou le rejet des inscriptions aux concours. Les candidats qui s'inscrivent à nos préparations ne pourront invoquer des modifications de programmes ou d'organisation des concours pour justifier une demande de remboursement.

Article 11 : Litiges

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une résolution amiable du différend. Dans l'éventualité où un accord amiable ne pourrait être trouvé, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de Dijon.

Il est entendu que les parties privilégieront la voie du dialogue et de la médiation, afin de prévenir et résoudre les éventuels litiges qui pourraient survenir au cours de l'exécution de la convention. Les parties pourront, si elles le jugent nécessaire, solliciter l'intervention d'un médiateur indépendant pour faciliter la résolution du litige.

En tout état de cause, l'engagement d'une procédure judiciaire ne sera envisagé qu'en dernier recours, après avoir épuisé toutes les tentatives de résolution amiable du différend.

Article 12 : Protection des données personnelles du règlement des études de l'IA

Le stagiaire est tenu de fournir au service en charge de la scolarité ses coordonnées personnelles (adresse, n° de téléphone, situation familiale...) et de signaler, en temps utile, tout changement de ces informations.

Le traitement de ces données relève de l'article 6.1 alinéa (e) du Règlement général européen à la protection des données (RGPD). Les informations demandées sont nécessaires à la mission d'intérêt public d'un EPSCP.

Conformément aux dispositions de la CNIL, tout stagiaire peut à tout moment accéder et obtenir copie des données le concernant ou les faire rectifier. Il dispose également d'un droit à la limitation du traitement de ses données ainsi que du droit à la portabilité. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas.

Compte-tenu de leur caractère indispensable aux services rendus, le droit à l'effacement et à l'oubli des données personnelles ne peut être exercé qu'en cas de démission et sur demande expresse.

Ces droits peuvent s'exercer par simple courrier transmis au service scolarité.

Fait en double exemplaire, à le

Pour l'apprenant
(nom et prénom du signataire)

Pour le Directeur de l'école interne de l'Institut Agro Dijon
et par délégation, le Directeur de l'Enseignement à Distance

Signature

Signature et cachet

Contrat de formation initiale

Numéro de déclaration d'activité
11756150075 effectuée auprès de la
préfecture de la région Bourgogne

Entre les soussignés :

1. Le Directeur de l'école interne de l'Institut Agro Dijon, désigné ci-après, l'organisme de formation

2. Nom : Prénom :
(Le cocontractant est désigné, ci-après, l'apprenant(e).)

Adresse complète :

.....

Est conclu un contrat de formation.

- Les informations nécessaires à l'établissement du présent contrat de formation sont fournies dans :
 - le Catalogue Formations à distance 2023-2024,
 - le dossier d'inscription.

Article 1 : objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser, au bénéfice de l'apprenant, l'action de formation à distance précisée dans la fiche d'inscription remplie par ce dernier et dont l'intitulé est rappelé ici :

Formation (à renseigner par l'apprenant)

- | | | |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Formation complète | <input type="checkbox"/> Modules généraux | <input type="checkbox"/> Modules professionnels |
| <input type="checkbox"/> Tarif à l'épreuve | <input type="checkbox"/> Tarif épreuve langue | <input type="checkbox"/> Forfait prolongation de contrat |
| <input type="checkbox"/> Tarif par bloc de compétences | | |

Article 2 : nature et caractéristiques de l'action de formation

Les objectifs et le programme de l'action de formation figurent dans le **catalogue de formations à distance**.

Article 3 : niveau de connaissances ou de diplôme(s) préalable(s) nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation demandée (formation diplômante, concours...) et obtenir les compétences auxquelles elle prépare, l'apprenant certifie avoir été informé, avant l'entrée en formation, par le **catalogue de formations à distance de l'organisme de formation**, ou tout autre moyen, du niveau de connaissances ou de diplôme(s) nécessaire à l'entrée en formation.

Article 4 : organisation de l'action de formation

1. Les dates d'entrée et de sortie de formation sont déterminées par l'organisme de formation selon les cadres réglementaires en vigueur (réglementation des examens et des concours). Le présent contrat s'achèvera le 30 septembre de l'année d'examen et entraînera la clôture des dispositifs pédagogiques et l'accès aux ressources numériques.
2. Les conditions dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques, administratifs et techniques, sont détaillées dans le catalogue de formations à distance, la fiche d'information de la formation et dans la page de la formation sur le site internet.
3. Les travaux (devoirs, sessions, classes virtuelles, activités plateforme) à réaliser ont été présentés dans le catalogue de formations à distance ou dans les fiches d'information de la formation, ou sur le site internet, dans la page de la formation.
4. Le strict respect des travaux à réaliser est exigé pour obtenir un certificat d'assiduité ou une attestation de formation.

Article 5 : Obligations d'assiduité pour les bénéficiaires de bourses

Tous les bénéficiaires de bourses, qu'ils soient en enseignement secondaire (préparation du Baccalauréat) ou en enseignement supérieur (préparation du BTSA), sont tenus de respecter des règles strictes d'assiduité. Conformément à l'attribution définitive de la bourse, leur présence continue est impérative.

Un suivi mensuel des activités est requis, en vertu du contrat d'engagement qu'ils ont signé. De plus, une commission, présidée par le directeur, se réunit chaque trimestre afin d'examiner l'assiduité des boursiers.

Les organismes de bourses exigent un rapport régulier sur l'assiduité des étudiants pour décider du maintien de leurs bourses.

conséquences financières pour les deux parties, en fonction des prestations dispensées : suivi de dossier, prestations pédagogiques, expédition(s).
Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

Article 10 : changement en cours de formation

Tout changement doit être impérativement porté à la connaissance de la scolarité dans les plus brefs délais.
Les conditions de ce changement (réinscription ou poursuite dans le cadre du présent contrat) et la participation financière complémentaire éventuelle seront alors proposées.

1. L'apprenant peut être amené, pour diverses raisons, à demander :

- un changement de cycle d'inscription (rattachement au cycle suivant) ;
- un changement de rythme (formation en deux ans au lieu d'une formation en un an) ;
- un redoublement ;
- un rattachement à une autre formation.

Les conditions de ce changement (réinscription ou poursuite dans le cadre du présent contrat) et la participation financière complémentaire éventuelle lui seront alors proposées.

2. Modifications des dates et programmes des concours : l'organisme de formation décline toute responsabilité en ce qui concerne le calendrier, les modifications de programmes, l'ouverture ou non des concours et l'acceptation ou le rejet des inscriptions aux concours. Les candidats qui s'inscrivent à nos préparations ne pourront invoquer des modifications de programmes ou d'organisation des concours pour justifier une demande de remboursement.

Article 11 : Litiges

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une résolution amiable du différend. Dans l'éventualité où un accord amiable ne pourrait être trouvé, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de Dijon.

Il est entendu que les parties privilégieront la voie du dialogue et de la médiation, afin de prévenir et résoudre les éventuels litiges qui pourraient survenir au cours de l'exécution de la convention. Les parties pourront, si elles le jugent nécessaire, solliciter l'intervention d'un médiateur indépendant pour faciliter la résolution du litige.

En tout état de cause, l'engagement d'une procédure judiciaire ne sera envisagé qu'en dernier recours, après avoir épuisé toutes les tentatives de résolution amiable du différend.

Article 12 : Protection des données personnelles du règlement des études de l'IA

Le stagiaire est tenu de fournir au service en charge de la scolarité ses coordonnées personnelles (adresse, n° de téléphone, situation familiale...) et de signaler, en temps utile, tout changement de ces informations.

Le traitement de ces données relève de l'article 6.1 alinéa (e) du Règlement général européen à la protection des données (RGPD). Les informations demandées sont nécessaires à la mission d'intérêt public d'un EPSCP.

Conformément aux dispositions de la CNIL, tout stagiaire peut à tout moment accéder et obtenir copie des données le concernant ou les faire rectifier. Il dispose également d'un droit à la limitation du traitement de ses données ainsi que du droit à la portabilité. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas.

Compte-tenu de leur caractère indispensable aux services rendus, le droit à l'effacement et à l'oubli des données personnelles ne peut être exercé qu'en cas de démission et sur demande expresse.

Ces droits peuvent s'exercer par simple courrier transmis au service scolarité.

Fait en double exemplaire, à le

Pour l'apprenant
(nom et prénom du signataire)

Pour le Directeur de l'école interne de l'Institut Agro Dijon
et par délégation, le Directeur de l'Enseignement à Distance

Signature

Signature et cachet

Autorisation de prélèvement

Exemplaire à compléter et à transmettre à l'Institut Agro Dijon
Direction de l'Enseignement à Distance

Joindre obligatoirement un RIB et le mandat de prélèvement SEPA complété

N° ICS : FR96ZZZ8679A3

Vous avez choisi de régler votre formation selon les modalités de paiement suivantes :
30% par chèque et le solde en 8 mensualités* successives par prélèvement automatique
ou 30% par chèque et le solde en 5 mensualités* successives par prélèvement automatique
ou 30% par chèque et le solde en 2 mensualités* successives par prélèvement automatique

* Les échéances se font le 5 du mois jour ouvrable, excepté le mois de janvier : 2^e quinzaine du mois, sous réserve de réception de l'autorisation de prélèvement avant le 20 du mois.

Nom Prénom
Adresse
Tél. fixe Tél. portable
Courriel @

ÉCHÉANCIER DE VOS PRÉLÈVEMENTS MENSUELS

Somme globale à prélever* = € sur 2 mois consécutifs
 5 mois consécutifs
 8 mois consécutifs

* = coût total de la formation (avec la surtaxe aérienne pour les personnes ne résidant pas en France) – 30%

Si ce mode de règlement vous convient et pour satisfaire aux règlements de la profession bancaire, nous vous invitons à renseigner, signer et renvoyer cet imprimé accompagné d'un RIB ou RIP.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront à votre charge ; en cas de non-paiement de la totalité de la somme, il sera procédé au recouvrement par voie d'huissier de justice entraînant des frais supplémentaires à votre charge.

Je soussigné(e) autorise⁽¹⁾ l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Régisseur de recettes de l'Institut Agro - DirED 12 Rue Aimé RUDEL BP100 63370 LEMPDES
Trésor Public : TPCLERMONT FD - 10071 63000 00001003997 85

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'Institut Agro Dijon.

(1) Cette autorisation est valable jusqu'à résiliation de ma part.

Date

Signature du titulaire du compte à débiter

